

APPEL À PROJETS / APPEL À COMMUNS



Le Lieu Dit

● CONTEXTE

Le Lieu-Dit est un projet porté par la ville de Clermont-Ferrand depuis 2022 qui propose à des associations, issues majoritairement de la culture et de l'éducation populaire, de mener à bien des projets autour de la création, du partage et du dialogue citoyen. Ces temps sont parfois ouverts au public, parfois non. Dans les murs du Lieu-Dit se passent donc des résidences de création, des conférences, des projections, des concerts, des expositions, de la recherche, des journées professionnelles, des échanges de connaissances, des réunions et des rencontres associatives...



Désireuse de maintenir une programmation artistique tout en s'interrogeant sur le devenir de cet équipement, la Ville a fait le choix de faire appel à une permanence architecturale, principe d'inviter des architectes à passer du temps sur place avant que l'on décide des travaux à réaliser. Les expériences menées par les associations permettent ainsi de tester les différents usages du Lieu-Dit en prévision des travaux de rénovation prévues pour 2027.

Les Andains et Pixel[13], présents entre fin 2021 et mi 2023, ont défini un pré-programme, validé par la ville et les associations présentes au Lieu-Dit. TEMPO AMO a pris le relais en 2024 pour affiner les scénarios.

Toutes les associations qui viennent proposer des choses au Lieu-Dit sont invitées à venir participer à ce que l'on appelle la gouvernance, portée par l'association des *Amix du Lieu-Dit*. Il s'agit de prendre part aux grandes décisions du lieu, que ce soit sur la programmation, les aménagements, les travaux, son ancrage sur le quartier, l'appel à projet que nous mettons en place chaque année et plus généralement tout ce qu'il se passe dans nos murs.

Une visite préalable des lieux et une rencontre avec les équipes sont nécessaires avant tout dépôt de dossier ou demandes de mise à disposition.

Des temps de permanences d'information sont prévues tous les jeudi de 16h à 19h.

● QUI PROGRAMME AU LIEU-DIT ?

Bien que le Lieu-Dit soit géré par la ville de Clermont-Ferrand, la programmation est entièrement réalisée par des associations !

Pour se faire, nous distinguons deux types d'utilisations :

- cet appel à projets est doté d'une subvention totale de 60 000€. Environ 15 projets sont sélectionnés par les associations qui ont été retenues les années précédentes, désignée résidentes.
- d'autres associations ne bénéficiant pas de subvention de la part du Lieu-Dit peuvent aussi organiser des événements, dans la limite de 1 par an. Ces événements, souvent axés sur la diffusion, s'autofinancent grâce à la buvette et la billetterie. Il faut respecter la charte des usages, écrite par l'association des *Amix du Lieu-Dit* et joint à cet appel à projets.

Le Lieu-Dit n'accueille pas de pratique amateur régulière ni de cours privés, à l'exception de temps de pratiques gratuits pensés pour des publics spécifiques (minorité de genre, mineur-es isolé-es, personnes racisées...).

C'est quoi les Amix du Lieu-Dit ?

Après plusieurs années d'expérimentations et d'usages du Lieu-Dit par une centaine d'associations clermontoises, elles ont décidé de créer une « super association » : *les Amix du Lieu-Dit*.

Elle est composée de toutes les associations qui participent activement à la vie du Lieu-Dit, que ce soit des résidentes qui ont répondu à l'appel à projet, des habitants et habitantes du quartier ou des associations qui viennent ponctuellement organiser des événements et ont envie de s'impliquer dans les grandes décisions et la gouvernance du lieu. Ce sont les membres de cette association qui seront membres du jury pour cet appel à projets. Si votre projet est sélectionné, vous deviendrez membre de cette association à votre tour.

Cette cinquième année d'usages vient conforter l'importance au coeur de Clermont-Ferrand d'**un espace commun et partagé**, où, dans le dialogue entre les habitant-es et les acteur-ices de la culture et de la vie associative, se dessine une nouvelle dynamique urbaine, artistique et citoyenne.

Pour cet appel à projet sans thématique, les axes prioritaires sont les suivants :

- **Un projet issu de la coconstruction avec les acteur-ices culturel·les et le quartier**
- **Un projet qui sort des logiques traditionnelles de diffusion, donnant un espace et du temps pour l'expérimentation des artistes et des initiatives citoyennes de collectifs ou communautés**
- **Un projet innovant dans son contenu comme dans sa gouvernance permettant l'émergence d'une nouvelle scène collaborative et/ou faisant société**

Ce temps suspendu avant travaux est l'occasion pour la Ville de Clermont de **réfléchir son avenir par les usages expérimentés et de fédérer les initiatives autour du lieu et du quartier**.

Calendrier

9 avril 2025	Lancement appel à projets 5
10 avril > 15 mai 2025	Visite au Lieu-Dit pour les candidat-es (en priorité les jeudis de 16 à 19 h).
18 mai 2025	Date limite de dépôt des dossiers de candidatures
juin 2025	Jury et choix des projets retenus
Septembre 2025	Passage en Conseil Municipal
Janvier > Décembre 2026	Résidence et projets de l'Appel à Projets 5
2025 / 2026	Consultation et concours de maîtrise d'oeuvre (projet architectural)
fin 2026 / début 2027	Travaux

C'est quoi l'histoire du Lieu ?

Lieu culturel historique du centre-ville de Clermont-Ferrand, d'abord un music-hall Le Novelty au début du XXème siècle, il devient le cinéma Les Alphas en 1960, puis premier multiplexe de la ville en 1974. À la fin des années 1980, le cinéma laisse place temporairement à des travaux pour une galerie marchande au rez-de-chaussée, laquelle n'aboutira jamais, l'espace se retrouve donc muré. A la même période, les Amis du Petit Vélo investissent les étages et proposeront jusqu'à 2020 des spectacles et des concerts dans les salles connues par le public comme le Petit Vélo et le Poco Loco.

Après l'arrêt des activités de l'association des Amis du Petit Vélo, la ville de Clermont-Ferrand, déjà propriétaire des murs, reprend la gestion du lieu, qui devient rapidement le Lieu-Dit, projet en expérimentation et en (re)construction.

Les espaces ERP (Etablissement Recevant du Public)

La salle du **théâtre** (plan n°7) propose 296 places assises, un plateau de 173 m² et une régie technique. Au-dessus se trouvent 2 petites loges (plan n°7' et 7").

Le **club** (plan n°6), anciennement le Poco Loco, peut quant à lui accueillir 300 personnes debout et présente un balcon (plan n°6') et un bar, ainsi qu'une remise.

Cet étage contient également un entresol (plan n°8) comprenant deux petits espaces bureaux ou détente, ainsi qu'un large couloir (plan n°9) permettant plusieurs types d'installations (exposition, merchandising, etc).

Au rez-de-chaussée, la réouverture des portes rue Baccot a permis le classement ERP d'une salle obscure de 115 m² réaménagée en « **foyer** » (plan n°1). Celle-ci dispose d'une cuisine mobile, d'un bar, de toilettes PMR, d'un forum et de son ancienne cabine de projection. Entièrement vidée, celle-ci peut également accueillir des aménagements

Les espaces ERT (Etablissement Recevant des Travailleur·euses)

Le hall extérieur comprend un large espace partagé, la **vitrine**, (plan n°3) de 40 m² pouvant accueillir des réunions sur réservation et du coworking. Il dispose d'une documentation sur la démarche et d'un espace ressources pour les acteur·ices du champ de la création.

Le hall intérieur dessert un **atelier** (plan n°4) de 55 m², géré par l'équipe du lieu, à disposition des projets.

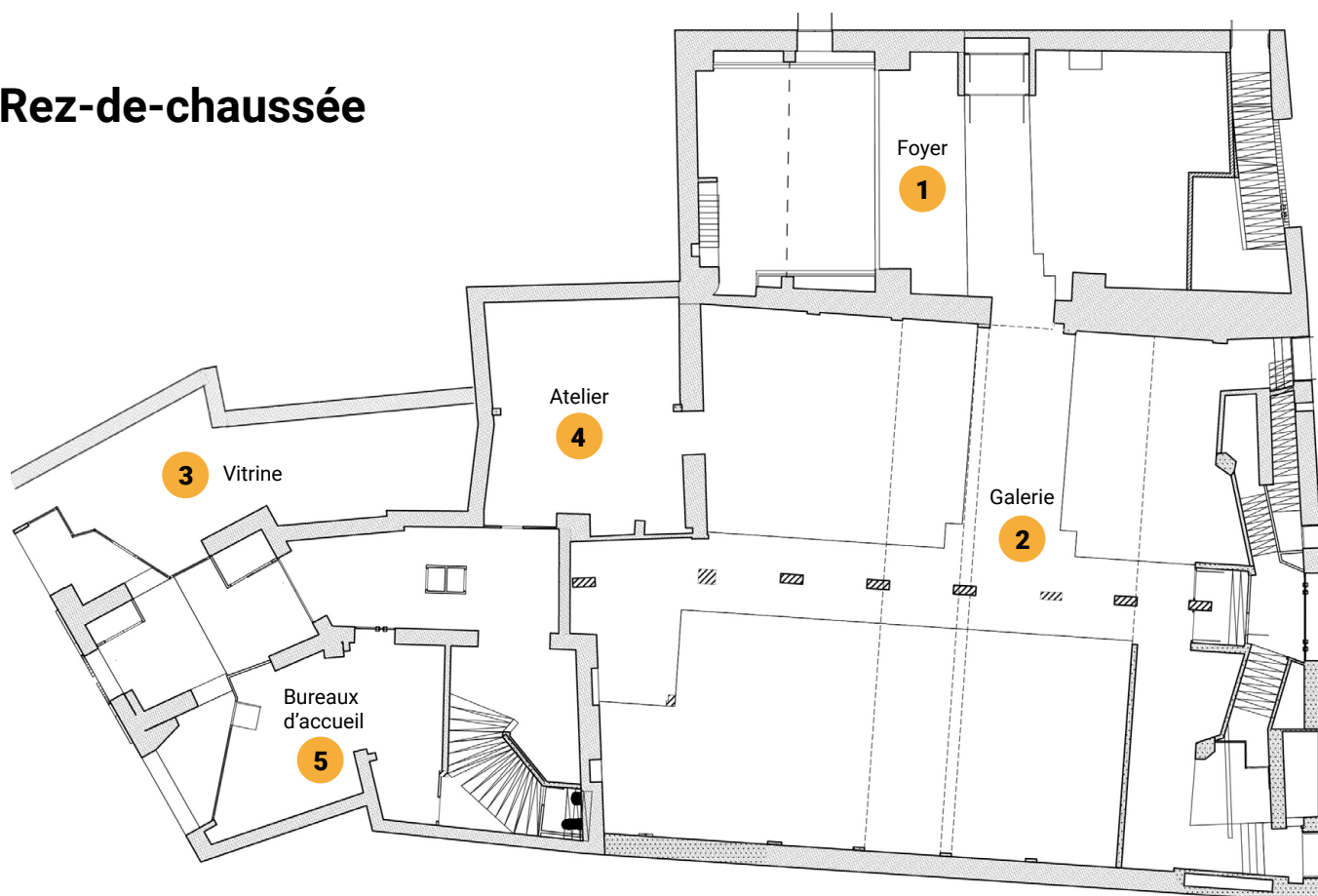
L'ouverture de deux portes a permis l'accès aux anciennes salles obscures et à la **galerie** (plan n°2) commerciale murées. Ces surfaces représentent 370 m², et sont restées préservées de tout travaux, à l'exception de l'accessibilité, la sécurité et l'alimentation électrique qui ont été assurées.

Tout comme le foyer qu'elles jouxtent, ces salles proposent désormais des issues de secours donnant sur les rues attenantes. Elles peuvent accueillir différentes activités de travail mais n'ont pas vocation à accueillir de public, sauf à titre exceptionnel.

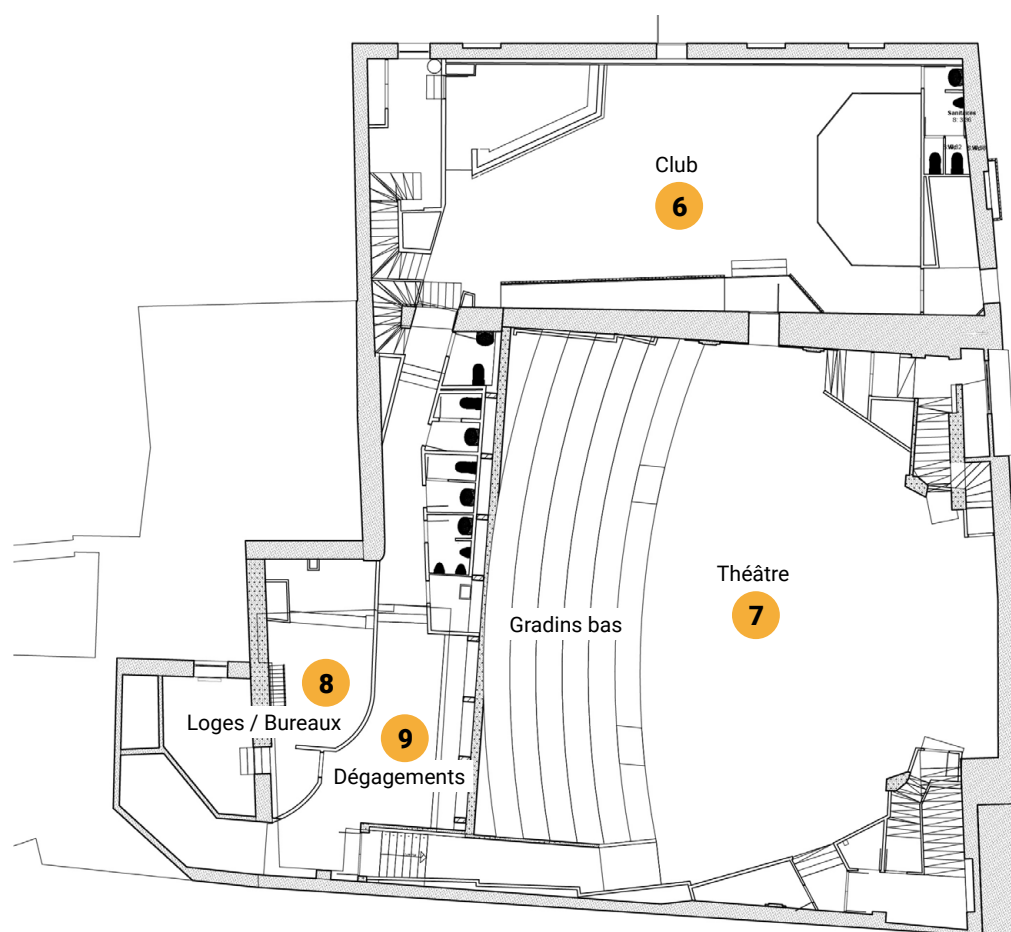
A l'étage supérieur se trouve un studio, nommé **appartement**, (plan n°10) de 50 m² accueillant un espace de convivialité pour les équipes et permettant d'animer des temps de travail et autres réunions.

Attention, aucun hébergement n'est possible au Lieu-Dit !

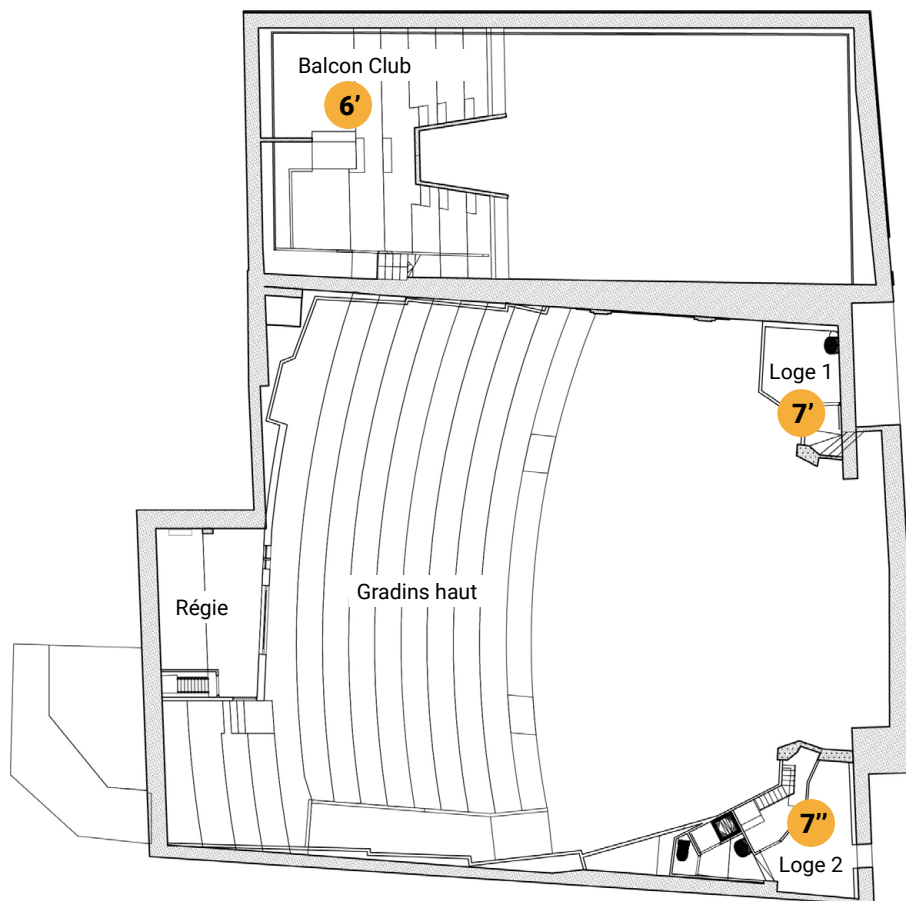
Rez-de-chaussée



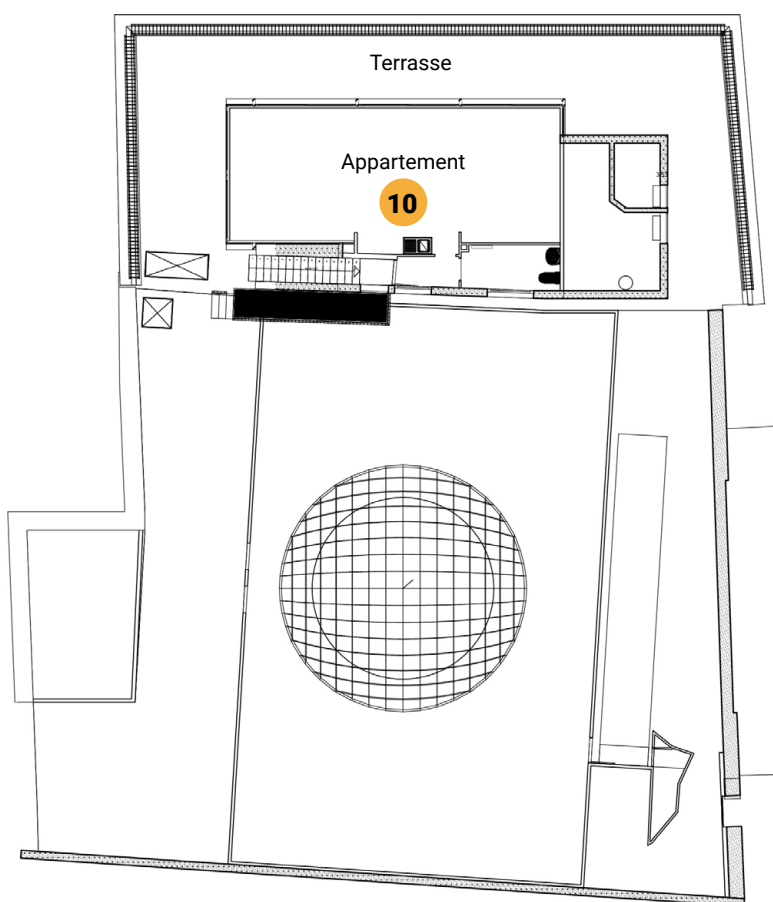
1^{er} étage



2^{eme} étage



3^{eme} étage



● NOUVELLES ASSOCIATIONS RÉSIDENTES

Cet appel à projets vise à trouver les associations résidentes qui prendront part à cette aventure en 2026 et seront soutenues techniquement et financièrement pour mener à bien leur résidence. Les montants demandés ne peuvent pas excéder 6000€.

Ces temps de « résidences » devront ainsi contribuer à tester les usages possibles et les limites du lieu en l'état, afin d'imaginer ce que pourrait devenir le lieu-Dit et d'identifier les freins (réglementaires, architecturaux, gouvernance).

Ces temps seront accompagnés par les services de la Ville. Ils pourront se dérouler dans les salles de l'ERP (théâtre, club, foyer, studio) comme dans les espaces de travail du rez-de-chaussée ou les nombreux petits espaces plus confidentiels et les circulations dont le Lieu-Dit recèle, selon la nature du projet et ce que les aménagements progressifs permettront.

Les trois premières années ont été marquées par le temps de la permanence architecturale et des travaux de réouverture du rez-de-chaussée et de mise aux normes des espaces.

Trois appels à projets thématiques se sont ainsi succédés au gré des contraintes et des nouveaux possibles : « expérimentations éphémères » et artistiques à huis clos avant l'obtention du classement (ERP ET ERT) des nouveaux espaces, ateliers participatifs et aménagements pour commencer à « habiter le Lieu-Dit » et son foyer, échanges de « savoir(s)-faire » et chantiers pour s'outiller davantage pour penser les communs et l'avenir...

Mais pour ces deux dernières années avant le lancement des travaux, le collectif des résident·es a souhaité interroger la pertinence d'un nouvel appel à projet thématique : **de quoi avons nous besoin ? Ne devons-nous pas nous laisser dépasser, surprendre, bousculer par de nouveaux projets auxquels nous n'avons pas pensés, pour « pousser les murs » et explorer tous les possibles ?**

Le collectif, porté par l'association des *Amix du Lieu-Dit* et la Ville ont donc choisi depuis l'année dernière de s'émanciper du fonctionnement habituel des appels à projets, pour éviter de restreindre ou de contraindre les projets en s'affranchissant des thématiques, mais pas des valeurs prônées par le Lieu-Dit.

En résumé, c'est quoi le Lieu-Dit ?

Un espace d'expérimentations culturelles, sociales et citoyennes en coeur de Ville.

Un **lieu intergénérationnel**, inscrit dans un quartier d'éducation populaire, en archipel (Le Trait d'Union Saint-Alyre, Corum Saint-Jean, Café les Augustes, Mille formes, la Voûte, Peuple et Culture, le Portemine...).
Un terrain **de recherche et de pratiques professionnelles**, d'échanges de savoirs-faire et de transmission de ressources.

Un espace de **cohabitation et de coopération** au sein du collectif de résident·es et d'habitant·es du quartier.
Une **aventure participative** pour créer un outil partagé et une gouvernance horizontale.
Un **chantier ouvert**, inclusif et attentif à tou·tes, pour faire cultures.

Le Lieu-Dit n'est pas tourné vers la diffusion ou la pratique amateur, la Ville et la Métropole proposant de nombreux lieux plus adaptés et mieux équipés, mais les projets peuvent inclure ces dimensions, dans le cadre de restitutions ou de recherche.

Les temps de diffusion peuvent s'inscrire dans un projet global mais devront se financer avec les recettes de billetterie et de buvette.

A qui s'adresse cet appel à projets ?

A toutes les associations désireuses d'investir le Lieu-Dit. Artistes, artisan·es, collectifs, acteur·ices de l'éducation populaire ou de l'économie sociale et solidaire, porteur·euse d'un projet innovant ou d'une idée à tester, en quête d'un lieu, de temps et d'une expérience croisée pour les mener à bien.

Les projets ne s'inscrivant pas totalement dans ce cahier des charges ou ayant déjà été soutenus n'ont pas vocation à être exclus pour autant. Les mises à disposition gracieuses et la possibilité de générer des recettes propres par la billetterie et la buvette pourront être envisagées.

C'est quoi un appel à communs ?

De par la dimension collaborative et partagée de ces années d'expérimentations, la Ville pourra proposer des ajustements de calendrier pour favoriser les rencontres et éviter que les projets se télescopent.

Une attention particulière sera portée aux candidatures collectives défendues par un groupement de plusieurs structures, participant à créer du commun, à éviter la mise en concurrence et l'exclusion de certains projets.

Les critères à remplir

- Être une association
- Porter un projet éphémère qui s'inscrive dans la démarche du Lieu-Dit et du quartier
- Expérimenter de nouveaux rendez-vous, usages, modes de coopération
- Intégrer une dimension participative et/ou de transmission
- Prendre part aux échanges autour de l'avenir du lieu et du quartier
- Rendre compte de son expérience des lieux
- Ne pas proposer de pratiques amateurs ou de diffusion pure

CONTACTS

Pour visiter, se renseigner, être accompagné et déposer son dossier :

Le Lieu-dit - 10, rue Fontgiève à Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 40 87 08

email : cbarthelon@ville-clermont-ferrand.fr

Des temps de permanences d'informations sont prévues tous les jeudis de 16h à 19h.



MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Association et collectifs

Les porteur·euses de projets devront disposer d'une association et d'un compte bancaire à son nom pour disposer d'une subvention.

Elles devront veiller à ce que l'adresse du siège social de l'association soit une adresse valide car elle servira d'adresse de correspondance pour les documents liés à la subvention.

Elles devront présenter une attestation d'assurance avant l'entrée effective dans les murs du Lieu-Dit.

Elles devront aussi adhérer à l'associations des *Amix du Lieu-Dit* et respecter la charte des usages.

Loyer

Le site viabilisé est mis à disposition gratuitement de la structure retenue et des artistes et résident·es associé·es.

Soutiens de la Ville

La Ville s'engage à soutenir financièrement les projets de cet appel à projets – appel à communs, à établir une convention d'occupation temporaire et à apporter un accompagnement technique pour assurer le bon déroulement des projets.

Modalités d'occupation des lieux

Le régisseur du site aura la charge d'organiser le planning et de s'assurer de la bonne coordination des différentes interventions dans les murs. Il est responsable des temps d'ouverture au public. Il veille à la bonne coordination des opérations et à la sécurité du site. Il est l'interlocuteur privilégié des usager·ères de la structure.

Le lieu ne dispose pas d'une équipe technique (son et lumières) pour accueillir les projets, ni d'une équipe de sécurité pour assurer l'accueil de public. Il ne prévoit pas non plus le ménage des locaux après utilisation. Les associations et partenaires seront responsabilisées dans l'accessibilité et l'usage du site.

Un bureau partagé, donnant sur le hall d'accueil et sur la rue Fontgiève, accueille le régisseur du site et l'équipe associée à la démarche. Il permet un point d'information et d'accompagnement des porteur·euses de projets et du public.